



CONSULTATION DEVIS DE CONFECTION DE RIDEAUX SUR MESURE

1 / objet de la demande :

Une consultation pour confection de rideaux ignifuges de couleur rouge uni identique aux rideaux déjà présents au sein du collège. Une délivrance d'attestation de non-feu, de certificat de non-feu ou de PV de non-feu est exigée (M1) pour chaque rideaux posés.
Pose des rideaux confectionnés sur mesure, sur rails existants.

2 / caractéristiques de la demande :

Pour le CDI au 1^{er} étage du collège :

Confection de rideaux fermants à 1 pan, sur rail à crochet déjà existant.

Rideau non doublé

Longueur de tringle et hauteur du dessus de la tringle jusqu'au sol à déterminer sur place

Couleur rouge unie identique à la couleur d'origine,

Finition de tête à œillets en nickel satiné.

Pour les salles banalisées : salle 315 et sciences 3

Confection de rideau à 1 pan fermant, sur rail à crochet déjà existant.

*Rideau occultant et/ou doublé occultant pour vidéo projection et manipulations scientifiques.

Longueur de tringle et hauteur du dessus de la tringle jusqu'au sol à déterminer sur place,

Couleur rouge unie identique à la couleur d'origine,

Finition de tête à œillets en nickel satiné.

3 / visite des lieux :

Deux rendez-vous sur place sont possibles pour la prise de mesure:

Le mercredi 15 mai 2019 à 14h30 ou le mercredi 22 mai à 14h30

Au collège Edgar Varèse

16/18 rue Adolphe Mille

75019 PARIS

Merci de confirmer votre visite par mél à : int.0755095f@ac-paris.fr

4 / personne responsable de la présente consultation :

Mme Camara Awa, Adjointe Gestionnaire du collège Edgar Varèse situé à Paris 19°

Tél : 01 48 03 54 31 – fax : 01 48 03 54 38

5 / délai de transmission des devis avec production de fiches techniques du matériel proposé :

Vos propositions commerciales seront transmises par mél uniquement à l'adresse mél renseignée en point n°3 du document.

La date limite de dépôt de vos devis est fixée au mercredi 29 mai 2019 inclus.

6 / sélection du fournisseur :

Une attention particulière sera apportée aux références des candidats, à la transmission des fiches techniques demandée et aux délais d'exécution des travaux.

7 / début des travaux

Les travaux devront débuter aux permanences des congés d'été soit en semaine 28 (du 8 au 12 juillet 2019). Pas de pose possible de rideaux pendant le temps de présence élèves.

8 / Conditions de règlement :

Une fois le devis signé et validé par bon de commande, les travaux bien exécutés dans leur totalité conditionnent le paiement sur production de 3 factures accompagnées du RIB du fournisseur retenu. Après réception de facture, celle-ci est mandatée et présentée à l'agent comptable pour paiement sous 30 jours, par virement administratif.

Rappel : Un PV de non feu M1 est exigé à la fin de la pose des rideaux